

Mme de Polignac, et pour le règne de Louis XVI, le duel entre le duc de Bourbon et le comte d'Artois, le futur Charles X.

Au commencement de la Révolution, deux duels célèbres : ceux de Barnave et de Cazalès, de Lameth et de Castries, qui déterminent de violentes et presque unanimes protestations, à l'Assemblée comme dans le public, contre la pratique du duel "dernier reste d'un passé odieux". Sous l'Empire, où on se bat tant au dehors, on n'a pas le temps de se battre en duel, au dedans. Sous Louis-Philippe, on cite le dramatique combat au pistolet entre Carrel et Emile de Girardin, où les deux adversaires furent blessés simultanément, le premier mortellement, et des rencontres moins sanglantes heureusement où Thiers, Sainte-Beuve, Edmond Adam, Clément Thomas, Ledru-Rollin étaient des antagonistes de marque.

Pour notre époque, je mentionnerai seulement comme les plus célèbres les duels de M. de Fourtou et Gambetta, de MM. Dichard et Massas, où ce dernier fut frappé d'un coup d'épée en pleine poitrine, de M. Floquet et du général Boulanger qui faillit être fatal au général, blessé grièvement à la gorge. Je crois qu'il sied d'arrêter ici cette nomenclature.

*
* *

Toutes les nations civilisées connaissent le duel; il a lieu pour les mêmes causes, et sa répression est poursuivie à peu près de la même façon chez elles qu'en France. Parmi les contrées européennes la Suisse toutefois, se distingue à cet égard par son humeur pacifique; bien que ses vingt-deux cantons aient chacun leur juridiction spéciale,

ce genre de délit n'y est constaté que fort rarement, et dans les seuls cas où l'honneur de la femme est en jeu.

En Allemagne, les duels ordinaires sont semblables aux duels en France. On y voit aussi des duels entre étudiants, et qu'on appelle des "Mensuren".

Les Etats-Unis ont eu la réputation de connaître des duels d'un raffinement féroce, ceux par exemple où l'un des deux pistolets est seul chargé, et où le sort décide qui des deux combattants s'en servira; ou bien encore les duels au fusil ou au couteau. Le duel du colonel Bowie avec un officier mexicain est resté célèbre. Attachés par les pieds et la taille sur deux trones d'arbre, les deux adversaires s'abandonnèrent au courant du Rio-Grande, s'abordèrent et se lardèrent de coups de coups de couteau. Le Mexicain succomba et le colonel américain reçut une quinzaine de blessures. Ce ne sont là, heureusement, que des pratiques tout à fait exceptionnelles.

Et maintenant, des questions assez sérieuses pourraient être posées. Que faut-il penser philosophiquement de cette loi de la morale mondaine, de cet état de mœurs qui fait que le plus honnête homme, le plus juste et même le plus pacifique peut se croire obligé d'honneur à se battre en duel? Est-ce un pur préjugé, un reste de barbarie? Ou y a-t-il sous ce préjugé un sentiment vrai de la dignité humaine? Le duel est-il toujours condamné, ou peut-il être permis, imposé même quelquefois par la morale? Questions controversables. Peut-être pourrait-on dire, comme conclusion, que, s'il est parfois excusable en considération de l'insuffisance des lois et de l'état des mœurs, il ne saurait être érigé en principe; car il n'offre aucune garantie de justice et ne pourrait se généraliser sans danger pour l'ordre social.

